

« ONDE »

Consignes pour préparer la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2022**La réalisation du constat d'effectifs**

Toutes les décisions de passage concernant les élèves admis définitifs au titre de l'année 2021-2022 doivent avoir été enregistrées dans ONDE AVANT le changement d'année scolaire (dans la nuit du 31 août au 1 septembre 2022).

A défaut, les élèves sont radiés AUTOMATIQUEMENT de leur école lors du changement d'année scolaire. En conséquence, ils n'apparaissent plus dans l'effectif de l'école.

En ce cas, pour retrouver les élèves toujours présents dans l'école à la rentrée 2022, le directeur d'école accède à la liste des élèves radiés de l'école en 2021-2022 et procède à leur admission définitive en masse (collective).

Procédure d'admission collective

Menu « élèves » - Sous-menu « Admission > Gestion collective / Enregistrement des nouvelles admissions » > Ecran « Recherche d'élève » > Sélection de critères > Etat : « radié » > sélectionner l'école > sélectionner les élèves à admettre.

Une fonctionnalité d'admission individuelle est disponible également si le directeur d'école préfère traiter la situation élève par élève

Menu « Elèves » - Sous-menu « Admission > Gestion individuelle / Enregistrement des nouvelles admissions » > Ecran « Recherche d'Elève » > Sélection de critères > Atteindre le 2nd écran en cliquant sur le bouton « Autre ») récupérer les données administratives de ces élèves.

Les élèves qui seront comptabilisés dans les effectifs doivent remplir les conditions suivantes :

- être admis définitivement,
- être répartis dans une classe ordinaire ou une ULIS,
- posséder un INE attribué ou vérifié suite à l'admission définitive.

1 – Le lancement de la campagne de calcul des effectifs par la direction des services départementaux du Jura.

Dès la 1^{ère} semaine de la rentrée 2022, la direction des services départementaux du Jura adressent une **demande de validation** des effectifs constatés aux directeurs d'école utilisateurs de Onde, en précisant la date d'observation (DO) des effectifs et la date limite de validation (DLV).

Pour les écoles publiques et les écoles privées, les dates d'observation et de validation sont communes.

La date d'observation est : **15 septembre 2022**

La date limite de validation est : **19 septembre 2022**

Ces demandes de validation déclenchent l'envoi d'un e-mail à tous les directeurs.

Remarque importante :

-La période du **15.09 au 19.09.22** doit être réservée au seul calcul des effectifs : il est impératif que les directeurs réalisent les mises à jour des données avant le 15.09.22.

-Les saisies de répartition d'élèves, de radiation ou d'admission définitive effectuées entre le **15.09 et le 19.09** (date limite de validation dans Onde) impliqueront des écarts d'effectifs entre le constat réalisé dans Onde (date d'observation dans Onde : **19.09.22**) et DECIBEL (photo-gestion à la date d'observation du **20.09.22**).

-La période du **15.09 au 19.09** permet seulement de prendre en compte les élèves admis définitivement et répartis dans une classe avant le **15.09** minuit, dont l'INE n'a pas pu être traité avant le **15.09.22, suite** à une correction de litige plus délicate. (ces cas particuliers doivent être limités).

2 – Le calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

A partir du **15/09/2022**, les directeurs d'école peuvent procéder au calcul des effectifs à la date d'observation du **19/09/2022**.

Cette opération se déroule ainsi :

Cheminement dans Onde entrée directeur :

1^{ère} méthode :

Sur la page d'accueil de l'application, en vision « Mon tableau de bord » les directeurs d'école disposent d'un « pas à pas » dans le bloc « Constat des effectifs », fil d'ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2022	DASEN	15/09/2022	19/09/2022			

Le bloc « Constat des effectifs » affiche les échéances de la campagne, **dès sa création** par la DSDEN dans les colonnes « Observation » (15/09/2022) et « limite de validation » (19/09/2022).

A échéance de la date d'observation, le bouton « calculer » apparaît dans la colonne « Validation » pour rappeler au directeur d'école qu'il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2022	DASEN	15/09/2022	19/09/2022	Calculer		

Un clic sur le bouton « Calculer » permet un accès direct à l'écran du calcul des effectifs constatés, déjà pré-rempli avec les éléments de la campagne.

Sur cet écran, le directeur d'école n'a plus qu'à lancer le calcul.

2ème méthode :

Le calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- **Menu : Ecole**

- Calcul des effectifs

- Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

Ici, le directeur d'école doit saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul.

Quelle que soit la méthode utilisée pour lancer le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

État du 20/09/2022

Année scolaire 2022-2023
 Date d'observation 16/09/2022
 Date limite de validation 20/09/2022
 Demande de l'INEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	12
		TOTAL DU NIVEAU	12
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOJSIN	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOJSIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			86

Pour information

Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE

0

Élèves répartis par regroupement

Aucun effectif pour les regroupements

Confirmez-vous cet état des effectifs ?

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « classes » et « effectifs ».

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.

3 - Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

Cette opération se déroule ainsi :

Cheminement dans Onde entrée directeur :

1^{ère} méthode :

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les **informations** portées par le bloc « les constats des effectifs » de la page d'accueil sont **mises à jour** :

- **accès direct vers l'état des effectifs le plus récent**, via le lien posé sur la date (colonne) « Demande » ;

- remplacement du bouton « calculer » par **le bouton « valider »** dans la colonne « validation » pour **inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent** ;

- affichage des « **effectif comptabilisé** » et « **effectif non comptabilisé** » (pour défaut d'INE) ; possibilité d'**accéder**, via un clic sur le chiffre, à la **liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur**.

Les constats des effectifs						
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2022	DASEN	15/09/2022	19/09/2022	Valider	85	0

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, **les autres états enregistrés restent accessibles, via le menu Ecole > Calcul des effectifs**.

2ème méthode :

La validation du calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- **Menu : Ecole**

- Calcul des effectifs

Sur l'écran « **liste des états d'effectifs** », le directeur visualise dans la rubrique « états d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN » l'**état du XX/XX/XXXX à la date d'observation du 15/09/2022, triés du plus récent au plus ancien**. Leur statut est « non validé ».

The screenshot shows a table with the following columns: 'États d'effectifs demandés par l'IEN ou le DASEN', 'Date d'observation', and 'Statut'. The table contains several rows of data. Callouts provide the following information:

- A callout pointing to the first row: "Le directeur peut **consulter** l'état des effectifs qu'il a enregistré".
- A callout pointing to the 'Statut' column: "Avant la date limite de validation, le directeur **valide** un des états des effectifs qu'il a enregistrés".
- A callout pointing to a trash icon: "Le directeur peut **supprimer** un des états enregistrés s'il le souhaite".

Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer pour être prise en compte.

Validation d'un état d'effectifs constatés

État du 20/09/2018

Année scolaire 2018-2019
 Date d'observation 20/09/2018
 Date limite de validation 24/09/2018
 Demande de l'INEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-MS Mme Point	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-MS Mme Point	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS - CP Mme Mont	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS - CP Mme Mont	
		TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	6
		TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			85

Pour information
 Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE 0

Élèves répartis par regroupement
 Aucun effectif pour les regroupements

Êtes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

Le directeur doit **confirmer** la validation de l'état des effectifs

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « nature de contrat » positionnée entre les colonnes « classes » et « effectifs ».

La colonne « statut » de la « liste des états d'effectifs constatés » indique si la validation est bien prise en compte ou non (statut = « validé » suivi de la date de validation).

De même, la colonne « validation » du bloc « les constats des effectifs » de la page d'accueil présente la date de validation.

Le directeur d'école a jusqu'au 19/09/2022 minuit (date limite de validation dans Onde) pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton « valider ».